

# ÉTUDE DES CRÉDITS

## 2022 2023

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

## Renseignements particuliers

Deuxième groupe d'opposition



Budget du gouvernement du Québec 2022-2023

Étude des crédits

QUESTIONS ADRESSÉES AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

par Québec solidaire

QUESTION	ONGLET
<p>1. La liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyse, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe dans la dernière année en indiquant pour chacun :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a. le sujet ;</li><li>b. la ou les raisons pour lesquelles il a été produit ou commandé ;</li><li>c. les coûts reliés à sa réalisation ;</li><li>d. le nom de l'organisme ou de la firme externe s'il y a lieu</li></ul>	<p><b>1</b></p>
<p>2. Indiquer la valeur financière du passif environnemental sous responsabilité publique pour tous les secteurs sous responsabilité du MERN. Ventiler ce passif par secteur (mine, énergie, forêt, etc) et par région administrative.</p>	<p><b>2</b></p>

## SECTION ÉNERGIE

QUESTION	ONGLET
1. Les sommes accordées dans la dernière année écoulée en production et utilisation d'énergies renouvelables; ventiler par projet et par type d'énergie (éolien, solaire, hydroélectricité, etc.)  a. Combien étaient de nouveaux projets?	3
2. Les montants investis pour supporter l'industrie de l'électricité verte du Québec  a. Quels ont été les projets financés?	4
3. Nombre d'entreprises agricoles n'ayant pas accès au réseau électrique triphasé dans la dernière année écoulée. Ventiler par région et par type d'entreprise.	5
4. Pourcentage du réseau de distribution électrique qui est en triphasé.	6
5. Nombre d'entreprises agricoles se chauffant au mazout dans la dernière année écoulée. Ventiler par région et par type d'entreprise.	7
6. Montants investis dans les projets réalisés ou qui seront réalisés en lien avec la production, l'exploitation, l'exportation et la vente de l'hydrogène vert; ventiler par projet.	8

7. Sommes dépensées pour les différents programmes et mesures du Sous-ministériat associé à l'innovation et à la transition énergétiques, ventilées par programme et mesure.	<b>9</b>
8. Sommes dépensées pour l'achat ou la conversion de systèmes de chauffage au gaz naturel.	<b>10</b>
9. Sommes dépensées pour l'achat ou la conversion de systèmes de chauffage biénergie électricité-gaz nature	<b>11</b>
10. Sommes dépensées pour des extensions du réseau de distribution du gaz naturel	<b>12</b>
11. Sommes dépensées pour le développement de la filière des biocarburants, et réductions d'émissions de GES associées à ces dépenses	<b>13</b>

## SECTION RESSOURCE NATURELLE

QUESTION	ONGLET
<p>1. Montant des déductions et crédits d'impôt accordés aux entreprises minières, au cours de la dernière année, dans le cadre du régime d'impôt minier?</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a. Ventiler par catégorie de déduction ou de crédit fiscaux.</li><li>b. Ventiler par catégorie : mines, hydrocarbures</li></ul>	<p style="text-align: center;"><b>14</b></p>

## MINES ET REDEVANCES SUR L'EAU

QUESTION	ONGLET
<p>1. [Industrie minière, Restauration]</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. L'ensemble des mesures, des plans d'action et des programmes mis en place dans la dernière écoulee visant à enrayer le passif minier;</li> <li>b. Pour la dernière année écoulee, l'évolution du coût relatif au passif minier environnemental total, comprenant notamment les coûts de restauration et de réaménagement des sites abandonnés et ceux présentement en opération;</li> <li>c. Pour la dernière année écoulee, les sommes allouées et prévues relatives à la restauration des sites miniers à la charge de l'État concernant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les sites miniers abandonnés par les promoteurs, en précisant les montants pour chaque site;</li> <li>• Les sites miniers ayant fait l'objet de travaux de restauration partagés entre l'État et des entreprises privées;</li> </ul> </li> <li>d. Pour la dernière année écoulee, la contribution, calculée en fonction des sommes investies et anticipées, de l'industrie minière et des autres entreprises privées afférentes à la restauration et au réaménagement du passif minier environnemental;</li> <li>e. Pour la dernière année écoulee, pour chaque site minier, la proportion en pourcentage des sommes perçues par l'État alloué et prévues à la restauration du passif minier calculée en fonction de : <ol style="list-style-type: none"> <li>i. La valeur minérale extraite (à la sortie du gisement);</li> <li>ii. La valeur minérale produite;</li> <li>iii. La redevance minière perçue ou à percevoir;</li> </ol> </li> <li>f. En ventilant pour chaque firme, organisme ou autre entité, pour la dernière année écoulee, les sommes relatives à la restauration des sites miniers à la charge de l'État allouée respectivement : <ol style="list-style-type: none"> <li>i. À des firmes privées offrant des services d'ingénierie, de biologie ou d'écologie;</li> <li>ii. À des organismes de l'État;</li> <li>iii. À des universités;</li> <li>iv. À des instituts ou à des centres de recherche;</li> <li>v. À des institutions collégiales;</li> </ol> </li> </ol>	<p><b>15</b></p>

<p>g. En ventilant pour chaque site, pour la dernière année écoulée, les sommes allouées à la restauration des sites miniers à la charge de l'État faisant appel aux biotechnologies ou encourageant leur recours (bactéries, champignons, plantes ou autres organismes génétiques modifiés) ;</p> <p>h. Pour la dernière année écoulée, pour chaque site minier, les sommes reçues relatives à la garantie légale de restauration minière dont le montant correspond aux coûts anticipés pour la réalisation des travaux prévus au plan de réaménagement et de restauration, en précisant la forme de ces garanties (suivant l'article 115 du <i>Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure</i>, M-13.1, r. 2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec;</li> <li>ii. Obligations émises ou garanties par le Québec ou une autre province au Canada, le Canada ou une municipalité au Canada;</li> <li>iii. Certificats de dépôts;</li> <li>iv. Lettre irrévocable et inconditionnelle de crédit;</li> <li>v. Cautionnement ou une police de garantie;</li> <li>vi. Fiducies, en précisant de manière distincte les intérêts générés par le patrimoine fiduciaire.</li> </ul> <p>i. Pour la dernière année écoulée, le nombre et le nom des entreprises minières ayant fait défaut de procéder aux versements de garanties de restauration minière dont le montant correspond aux coûts anticipés pour la réalisation des travaux prévus au plan de réaménagement et de restauration.</p>	<p><b>15</b></p>
<p>2. Industrie minière, transition énergétique</p> <p>a. Les sommes allouées afférentes au Plan de mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques;</p> <p>b. Pour la dernière année écoulée, concernant les projets miniers s'inscrivant dans la catégorie des ressources minérales critiques et stratégiques (classés par ressource minérale extraite ou transformée) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Le nombre de projets en fonction des stades suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploration</li> <li>• Exploitation</li> <li>• Restauration</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>16</b></p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fermeture post-restauration</li> </ul> <p>ii. Les recettes perçues par l'État pour chacun de ces projets, sous forme de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A. Redevances;</li> <li>B. Impôts;</li> <li>C. Autres.</li> </ul>	<b>16</b>
<p>3. [Industrie minière, gouvernance]</p> <p>a. Pour la dernière année écoulée, la proportion du budget du MERN et les sommes allouées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. La restauration des sites à la charge de l'État ;</li> <li>ii. La promotion et le développement de l'industrie minière, en précisant les montants associés aux campagnes de marketing et de relations publiques ; <ul style="list-style-type: none"> <li>A. En particulier, publicité sur les réseaux sociaux pour faire la promotion des minéraux critiques et stratégiques</li> <li>B. Publicité à la télévision pour faire la promotion des minéraux critiques et stratégiques.</li> </ul> </li> <li>iii. Autres postes de dépenses.</li> </ul>	<b>17</b>

AUTRE

QUESTION	ONGLET
<p>1. Les coûts et les actions posées pour contacter des communautés autochtones :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. La raison de contact ;</li> <li>b. Le projet qui en découle ainsi que le secteur économique touché ;</li> <li>c. Les résultats du contact.</li> </ul>	<b>18</b>
<p>2. Coût par tonne de GES réduit imputable aux programmes et mesures gérés par le ministère. Ventiler par programme et mesure.</p>	<b>19</b>
<p>3. Quelle a été la croissance du parc automobile? Ventiler ces données pour la province, par grandes régions administratives puis pour Montréal, Québec, Gatineau, Sherbrooke et Trois-Rivières et par type de véhicule (camions légers vs voitures conventionnelles)</p>	<b>20</b>
<p>4. Quelle est la croissance du parc automobile de véhicules électriques? Veuillez ventiler ces données pour la province, par grandes régions administratives puis pour Montréal, Québec, Gatineau, Sherbrooke et Trois-Rivières. Ventiler ces données en indiquant la croissance en camion léger et les voitures compactes traditionnelles.</p>	<b>21</b>
<p>5. Quels montants ont été investis pour inciter l'achat de véhicules électriques? À combien d'acheteurs cela a-t-il servi? Quelle dépense publique cela représente-t-il par tonne de gaz à effet de serre évitée? Détailler par type de véhicules (100% électrique, hybride, hybride rechargeable)</p>	<b>22</b>

6. Quels montants ont été investis pour développer le transport à l'hydrogène? Détaillez les types d'investissement.	<b>23</b>
7. Quels montants ont été investis pour inciter l'utilisation de biocarburants ? Détaillez.	<b>24</b>



**QUESTION PARTICULIÈRE # 1 – QS**

**VEUILLEZ DRESSER LA LISTE DE TOUS LES RAPPORTS (D'ÉVALUATION, DE VÉRIFICATION, D'ENQUÊTE OU AUTRES), ÉTUDES, AVIS, ANALYSE, ETC., PRODUITS PAR LE MINISTÈRE OU COMMANDÉS À UN ORGANISME OU UNE FIRME EXTERNE DANS LA DERNIÈRE ANNÉE EN INDIQUANT POUR CHACUN :**

- A) LE SUJET;**
- B) LA OU LES RAISONS POUR LESQUELLES IL A ÉTÉ PRODUIT OU COMMANDÉ;**
- C) LES COÛTS RELIÉS À SA RÉALISATION;**
- D) LE NOM DE L'ORGANISME OU DE LA FIRME EXTERNE S'IL Y A LIEU.**

Cette question n'est pas pertinente au présent exercice.



## QUESTION PARTICULIÈRE # QS2

**INDIQUER LA VALEUR FINANCIÈRE DU PASSIF ENVIRONNEMENTAL SOUS RESPONSABILITÉ PUBLIQUE POUR TOUS LES SECTEURS SOUS RESPONSABILITÉ DU MERN. VENTILER CE PASSIF PAR SECTEUR (MINE, ÉNERGIE, FORÊT, ETC) ET PAR RÉGION ADMINISTRATIVE.**

### **VOLET MINES :**

Au 31 mars 2021, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a estimé le coût des travaux reliés au passif environnemental minier à 1,05 G\$, dont 761,3 M\$ pour les sites miniers à responsabilité réelle et 290,9 M\$ pour les sites miniers dont le statut financier est précaire et pourrait amener l'État à devoir agir (responsabilité probable).

### **VOLET ÉNERGIE**

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) s'est doté, en mai 2018, d'un plan d'action de trois ans pour repérer et sécuriser les puits d'hydrocarbures inactifs et leurs sites se trouvant sur le territoire du Québec. À la suite d'un échantillonnage préliminaire et de caractérisations environnementales menées entre 2018 et 2021, le MERN a identifié plus d'une quarantaine de sites de puits d'hydrocarbures inactifs avec preuve de contamination.

Également, la Fiducie pour l'approvisionnement en hydrocarbures des municipalités de la Côte-Nord (Fiducie) gère six dépôts pétroliers servant à l'approvisionnement en essence et en distillats des municipalités de la Basse-Côte-Nord, lesquelles ne sont pas accessibles par la route. Les dépôts sont situés à La Romaine, Harrington Harbour, Tête-à-la-Baleine, La Tabatière, Saint-Augustin et Blanc-Sablon. L'estimation des coûts de décontamination des six dépôts pétroliers de la Fiducie qui sont toujours en opération repose sur les méthodes utilisées, l'estimation des coûts ainsi que sur les résultats des travaux de réhabilitation du site de Natashquan.

Au 31 mars 2021, le coût total estimé pour la décontamination éventuelle de ces six dépôts pétroliers et des sites de puits d'hydrocarbures est évalué à 79,8 M\$. Ce montant inclut une majoration des coûts de réhabilitation publiée par le ministère des Finances dans le manuel de comptabilité gouvernementale du Chapitre 5300 – Passif au titre des sites contaminés.

### **VOLET TERRITOIRE**

Au 31 mars 2021, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a estimé le coût des travaux reliés au passif environnemental du secteur du territoire à 15,8 M\$ pour les sites sous responsabilité réelle et incertaine > 70%.



## QUESTION PARTICULIÈRE QS – 1 - ÉNERGIE

### **LES SOMMES ACCORDÉES DANS LA DERNIÈRE ANNÉE ÉCOULÉE EN PRODUCTION ET UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES; VENTILER PAR PROJET ET PAR TYPE D'ÉNERGIE (ÉOLIEN, SOLAIRE, HYDROÉLECTRICITÉ, ETC.) A. COMBIEN ÉTAIENT DE NOUVEAUX PROJETS?**

Le programme EcoPerformance vise à réduire les émissions de GES au Québec par des mesures liées à la consommation, à la production de l'énergie et aux émissions fugitives des procédés dans une perspective de développement durable. Le programme accorde une aide financière aux consommateurs d'énergies fossiles des secteurs industriels, commerciaux et institutionnels qui remplissent les conditions d'admissibilité pour leur permettre de prendre le virage de l'efficacité énergétique et/ou de la conversion vers des énergies renouvelables et ainsi réduire leurs émissions de GES. Un total de 311 projets en lien l'utilisation d'énergies renouvelables ont été acceptés en 2021-2022 pour un total de 190,3 M\$ en aide financière.

Le Programme Biomasse forestière résiduelle (renommé Bioénergies depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021) vise globalement à réduire les émissions de GES au Québec par le développement de la filière de l'utilisation directe de la biomasse forestière résiduelle (combustion) pour les applications de production d'énergie thermique (chauffage ou procédé) en vue de remplacer, totalement ou partiellement, les combustibles fossiles dans une perspective de développement durable. Un total de 70 projets en lien l'utilisation d'énergies renouvelables ont été acceptés en 2021-2022 pour un total de 19,0 M\$ en aide financière.



## **QUESTION PARTICULIÈRE– QS- 2- ÉNERGIE**

**LES MONTANTS INVESTIS POUR SUPPORTER L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ VERTE DU QUÉBEC.**

**A. QUELS ONT ÉTÉ LES PROJETS FINANCÉS?**

Au 28 février 2022, aucune somme n'a été dépensée par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour le soutien de l'industrie de l'électricité verte.

**A) QUELS ONT ÉTÉ LES PROJETS FINANCÉS?**

Au 28 février 2022, aucun projet n'a été financé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.



### QUESTION PARTICULIÈRE QS – 3 - ÉNERGIE

#### NOMBRE D'ENTREPRISES AGRICOLES N'AYANT PAS ACCÈS AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE TRIPHASÉ DANS LA DERNIÈRE ANNÉE ÉCOULÉE. VENTILER PAR RÉGION ET PAR TYPE D'ENTREPRISE..

- Selon la plus récente évaluation réalisée (été 2019), dans le cadre du sous-groupe de travail sur l'industrie serricole du comité énergie-agroalimentaire, des 488 entreprises serricoles d'une superficie de plus de 1 000 m<sup>2</sup>, 85 n'ont pas accès au réseau triphasé.
- En ce qui concerne les 533 entreprises serricoles d'une superficie de moins de 1 000 m<sup>2</sup>, 74 % de ces entreprises ont accès au réseau triphasé. Parmi celles qui n'ont pas accès, 71 % proviennent du secteur des fleurs et 24 % du secteur des légumes.
- Un exercice de caractérisation similaire de l'industrie agricole, dans son ensemble, a été réalisé sans toutefois préciser le nombre exact d'entreprises agricoles qui ont accès au réseau triphasé. L'exercice visait plutôt à identifier les endroits les plus propices en vue de réaliser des projets pilotes d'extension du réseau d'électricité triphasé.
- Il n'existe pas de données par région administrative ou par type d'entreprise outre que pour le secteur serricole.

#### Pourcentage d'entreprises serricoles qui n'ont pas accès au réseau triphasé par région administrative (2019)

Abitibi-Témiscamingue	0 %
Bas-Saint-Laurent	14 %
Capitale-Nationale	4 %
Centre-du-Québec	39 %
Chaudière-Appalaches	12 %
Côte-Nord	33 %
Estrie	63 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	20 %
Lanaudière	9 %
Laurentides	15 %
Laval	0 %
Mauricie	23 %
Montérégie	18 %
Montréal	0 %
Outaouais	20 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	17 %

Source : MAPAQ



## QUESTION PARTICULIÈRE QS – 04 - ÉNERGIE

**POURCENTAGE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE QUI EST EN TRIPHASÉ.**

Selon Hydro-Québec Distribution (HQD), près de 40 % du réseau de distribution intégré est triphasé.



**QUESTION PARTICULIÈRE QS – 5 - ÉNERGIE**

**NOMBRE D'ENTREPRISES AGRICOLES SE CHAUFFANT AU MAZOUT DANS LA DERNIÈRE ANNÉE ÉCOULÉE. VENTILER PAR RÉGION ET PAR TYPE D'ENTREPRISE.**

Cette question relève de la compétence du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.



## QUESTION PARTICULIÈRE QS – 6 - ÉNERGIE

**MONTANTS INVESTIS DANS LES PROJETS RÉALISÉS OU QUI SERONT RÉALISÉS EN LIEN AVEC LA PRODUCTION, L'EXPLOITATION, L'EXPORTATION ET LA VENTE DE L'HYDROGÈNE VERT; VENTILER PAR PROJET.**

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles n'a pas réalisé de projet en lien avec la production, l'exploitation, l'exportation et la vente de l'hydrogène vert en 2021-2022.



## QUESTION PARTICULIÈRE # QS-7-ÉNERGIE

### SOMMES DÉPENSÉES POUR LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES ET MESURES DU SOUS-MINISTÉRIAT ASSOCIÉ À L'INNOVATION ET À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUES, VENTILÉES PAR PROGRAMME ET MESURE

Programmes/mesures	Dépenses <sup>1</sup> (M\$)
Roulez vert	212,4
ÉcoPerformance	68,4
Rénoclimat	33,1
Technoclimat	9,2
Soutenir la production et la distribution de gaz naturel renouvelable	0,2
Bioénergie	8,8
Valorisation des rejets thermiques	14,3
Chauffez vert	1,9
Approvisionner la Côte-Nord et le Nord-du-Québec en gaz naturel liquéfié	2,9
Novoclimat	5,3
Favoriser la modernisation du secteur agroalimentaire par l'extension du réseau triphasé	2,9
Éconologis	1,0
Transportez vert	0,8
Encourager l'accès aux énergie renouvelables pour tous les Québécois	5,0
Énerkem inc. et Éthanol GreenField Québec inc.	3,2
Soutenir l'extension du réseau de gaz naturel	5,5
Enfouissement des réseaux câblés de distribution	1,6
Fiducie Moyenne et Basse-Côte-Nord pour l'approvisionnement en hydrocarbures	1,4
Chaire de recherche industrielle sur les biocombustibles et bioproduits	0,8
Autres <sup>2</sup>	5,8

<sup>1</sup> Dépenses réelles au 28 février 2022

<sup>2</sup> La catégorie "Autres" comprend entre autres des mesures reliées à la réglementation des bâtiments, des équipements ou en transports. De plus, on y retrouve d'autres mesures de soutien ou d'aide dans les différents secteurs d'activités.



## QUESTION PARTICULIÈRE - QS-8-ÉNERGIE

### **SOMMES DÉPENSÉES POUR L'ACHAT OU LA CONVERSION DE SYSTÈMES DE CHAUFFAGE AU GAZ NATUREL.**

En 2021-2022, aucune somme n'a été dépensée pour l'achat ou la conversion de systèmes de chauffage au gaz naturel concernant le programme Chauffez vert, Rénoclimat, Novoclimat, Éconologis et EcoPerformance.



## QUESTION PARTICULIÈRE - QS-9-ÉNERGIE

### **SOMMES DÉPENSÉES POUR L'ACHAT OU LA CONVERSION DE SYSTÈMES DE CHAUFFAGE BIÉNERGIE ÉLECTRICITÉ-GAZ NATUREL.**

En 2021-2022, aucune somme n'a été dépensée pour l'achat ou la conversion de systèmes de chauffage biénergie électricité-gaz naturel concernant le programme Chauffez vert, Rénoclimat, Novoclimat, Éconologis et EcoPerformance.



## QUESTION PARTICULIÈRE - QS-10-ÉNERGIE

### SOMMES DÉPENSÉES POUR DES EXTENSIONS DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION DU GAZ NATUREL.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a octroyé une subvention de 980 k\$ à Énergir pour la réalisation d'études concernant le projet d'alimentation du réseau de distribution de gaz naturel au Saguenay Lac-Saint-Jean (Dolbeau via Roberval). En date du 28 février 2022, un versement de 500 k\$ a été effectué.

Le MERN a effectué un versement de 5 M\$ à Énergir pour la réalisation d'un projet d'extension du réseau de distribution de gaz naturel dans la région de Montmagny (décret 932-2019).



## QUESTION PARTICULIÈRE - QS-11-ÉNERGIE

### **SOMMES DÉPENSÉES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE DES BIOCARBURANTS, ET RÉDUCTIONS D'ÉMISSIONS DE GES ASSOCIÉES À CES DÉPENSES**

Au 28 février 2022, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a dépensé 800 k\$ pour le projet de la Chaire de recherche industrielle sur les biocombustibles et les bioproduits de l'Université de Sherbrooke. Cette contribution s'inscrit à l'action 2.1.1.7 Soutenir l'innovation dans le domaine des bioénergies – Chaire de recherche industrielle sur les biocombustibles et bioproduits du Plan de mise en œuvre 2021-2026. Il n'y a pas de réductions des émissions de GES associées à cette mesure.



**QUESTION PARTICULIÈRE - QS-1-RESSOURCES NATURELLES**

**MONTANT DES DÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT ACCORDÉS AUX ENTREPRISES MINIÈRES, AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE, DANS LE CADRE DU RÉGIME D'IMPÔT MINIER?**

- A. VENTILER PAR CATÉGORIE DE DÉDUCTION OU DE CRÉDIT FISCAUX.**
- B. VENTILER PAR CATÉGORIE : MINES, HYDROCARBURES.**

Cette question relève de la compétence de l'Agence du Revenu du Québec.



## QUESTION PARTICULIÈRE # 1 : – QS Mines et redevance sur l'eau (industrie minière, restauration)

### A) L'ENSEMBLE DES MESURES, DES PLANS D'ACTION ET DES PROGRAMMES MIS EN PLACE DEPUIS LA DERNIÈRE ANNÉE ÉCOULÉE VISANT À ENRAYER LE PASSIF MINIER

#### Passif environnemental :

En 2007, le gouvernement du Québec s'est doté d'une convention comptable à l'égard d'un passif environnemental. Depuis, CPA Canada a publié la norme SP 3260 qui est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014. Cette norme s'applique à tous les gouvernements et organismes publics qui suivent les normes comptables pour le secteur public, dont le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Le passif au titre des sites contaminés est la valeur inscrite dans les états financiers du gouvernement. Il représente le coût anticipé pour la gestion et la réhabilitation des terrains contaminés sous la responsabilité de l'État.

#### Modification législative :

La Loi sur les mines prévoit que toute personne qui réalise des activités d'exploitation minière ou certaines activités d'exploration a l'obligation de déposer, avant le début des travaux, un plan de réaménagement et de restauration (plan de restauration). Ce plan doit être approuvé par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, après consultation du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Le plan de restauration doit être accompagné d'une garantie financière selon les formes autorisées (exemple : chèque, lettre de crédit, cautionnement) pour assurer l'exécution des travaux prévus.

Le 10 décembre 2013, la Loi sur les mines a été modifiée et prévoit que la garantie financière doit correspondre aux coûts anticipés pour la réalisation de tous les travaux prévus au plan de restauration et ce, en conformité avec le Guide de préparation du plan de réaménagement et de restauration des sites miniers au Québec. Ce changement vise à s'assurer que dans les projets de développement minier, chaque société minière prévoit ses coûts de fermeture, évitant que ce soit l'État qui en assume les coûts.

#### Plan de travail sur la restauration des sites miniers abandonnés :

En novembre 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles a pris l'engagement de publier annuellement sur le site Web du Ministère un plan de travail qui présente la planification des travaux à réaliser dans le cadre de la restauration des sites miniers sous la responsabilité de l'État.

La planification 2021-2022 de la restauration des sites miniers abandonnés est disponible sur le site Web du Ministère :

[https://mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PL\\_restoration\\_site\\_minier\\_2021-2022.pdf](https://mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PL_restoration_site_minier_2021-2022.pdf).

**QUESTION PARTICULIÈRE # 1 : – QS Mines et redevance sur l'eau (industrie minière, restauration)**

**B) POUR LA DERNIÈRE ANNÉE ÉCOULÉE, L'ÉVOLUTION DU COÛT RELATIF AU PASSIF MINIER ENVIRONNEMENTAL TOTAL, COMPRENANT NOTAMMENT LES COÛTS DE RESTAURATION ET DE RÉAMÉNAGEMENT DES SITES ABANDONNÉS ET CEUX PRÉSENTEMENT EN OPÉRATION;**

Au 31 mars 2021, le MERN a estimé le coût des travaux reliés au passif environnemental minier à 1,05 G\$, dont 761,3 M\$ pour les sites miniers à responsabilité réelle et 290,9 M\$ pour les sites miniers dont le statut financier est précaire et pourrait amener l'État à devoir agir (responsabilité probable).

Pour les sites miniers en opération, la Loi sur les mines prévoit que toute personne qui réalise des activités d'exploitation minière ou certaines activités d'exploration a l'obligation de déposer, avant le début des travaux, un plan de réaménagement et de restauration (plan de restauration) et ce, en conformité avec le Guide de préparation du plan de réaménagement et de restauration des sites miniers au Québec.

Le 10 décembre 2013, la Loi sur les mines a été modifiée et prévoit que la garantie financière doit correspondre aux coûts anticipés pour la réalisation de tous les travaux prévus au plan de restauration. Le plan de restauration doit être accompagné d'une garantie financière selon les formes autorisées (exemple : chèque, lettre de crédit, cautionnement) pour assurer l'exécution des travaux prévus.

Les plans de restauration déposés et approuvés après le 10 décembre 2013 sont rendus publics, conformément à l'article 215 de la Loi sur les mines. Ceux-ci, de même que les modalités de versement du montant total de la garantie financière à verser, sont accessibles dans le système de gestion des titres miniers GESTIM, sous l'onglet Site minier : <https://gestim.mines.gouv.qc.ca/>.

**QUESTION PARTICULIÈRE # 1 : – QS MINES ET REDEVANCE SUR L'EAU (INDUSTRIE MINIÈRE, RESTAURATION)**

**C) POUR LA DERNIÈRE ANNÉE ÉCOULÉE, LES SOMMES ALLOUÉES ET PRÉVUES RELATIVES À LA RESTAURATION DES SITES MINIERS À LA CHARGE DE L'ÉTAT CONCERNANT :**

**LES SITES MINIERS ABANDONNÉS PAR LES PROMOTEURS, EN PRÉCISANT LES MONTANTS POUR CHAQUE SITE;**

**LES SITES MINIERS AYANT FAIT L'OBJET DE TRAVAUX DE RESTAURATION PARTAGÉS ENTRE L'ÉTAT ET DES ENTREPRISES PRIVÉES.**

Voir la réponse à la question # 94 du premier groupe d'opposition pour les coûts totaux prévus pour les travaux par site ainsi que les montants dépensés en 2021-2022.

Voir la réponse à la question # 82 du premier groupe d'opposition pour la liste des ententes ayant été signées entre le ministère et une compagnie minière pour la restauration de sites miniers abandonnés ainsi que les montants dépensés en 2021-2022.

**QUESTION PARTICULIÈRE # 1 : – QS Mines et redevance sur l'eau (industrie minière, restauration)**

**D) POUR LA DERNIÈRE ANNÉE ÉCOULÉE, LA CONTRIBUTION, CALCULÉE EN FONCTION DES SOMMES INVESTIES ET ANTICIPÉES, DE L'INDUSTRIE MINIÈRE ET DES AUTRES ENTREPRISES PRIVÉES AFFÉRENTES À LA RESTAURATION ET AU RÉAMÉNAGEMENT DU PASSIF MINIER ENVIRONNEMENTAL**

Se référer à la réponse de la question #82 du premier groupe d'opposition afin d'obtenir la liste des ententes ayant été signées entre le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et une société minière pour la restauration de sites miniers abandonnés inscrits au passif environnemental minier ainsi que les montants dépensés en 2021-2022.

## **QUESTION PARTICULIÈRE # 1 QS MINES ET REDEVANCE SUR L'EAU (INDUSTRIE MINIÈRE, RESTAURATION)**

**E) LA DERNIÈRE ANNÉE ÉCOULÉE, POUR CHAQUE SITE MINIER, LA PROPORTION EN POURCENTAGE DES SOMMES PERÇUES PAR L'ÉTAT ALLOUÉES ET PRÉVUES À LA RESTAURATION DU PASSIF MINIER CALCULÉE EN FONCTION DE :**

- I. LA VALEUR MINÉRALE EXTRAITE (À LA SORTIE DU GISEMENT);**
- II. LA VALEUR MINÉRALE PRODUITE;**
- III. LA REDEVANCE MINIÈRE PERÇUE OU À PERCEVOIR.**

Le passif au titre des sites contaminés est la valeur inscrite dans les états financiers du gouvernement. Il représente le coût anticipé pour la gestion et la réhabilitation des terrains contaminés sous la responsabilité de l'État.

Le financement du passif au titre des sites contaminés (PTSC) découle de la gestion centrale au Secrétariat du Conseil du trésor. Il n'y a aucun lien entre les sommes perçues en redevances minières et les montants dépensés pour le PTSC; que ce soit pour la provision ou pour les travaux de restauration ou de réhabilitation des sites miniers contaminés sous la responsabilité de l'État.

**QUESTION PARTICULIÈRE # 1 : – QS Mines et redevance sur l'eau (industrie minière, restauration)**

**F) EN VENTILANT POUR CHAQUE FIRME, ORGANISME OU AUTRE ENTITÉ, POUR LA DERNIÈRE ANNÉE ÉCOULÉE, LES SOMMES RELATIVES À LA RESTAURATION DES SITES MINIERS À LA CHARGE DE L'ÉTAT ALLOUÉES RESPECTIVEMENT :**

- I. À DES FIRMES PRIVÉES OFFRANT DES SERVICES D'INGÉNIERIE, DE BIOLOGIE OU D'ÉCOLOGIE;**
- II. À DES ORGANISMES DE L'ÉTAT;**
- III. À DES UNIVERSITÉS;**
- IV. À DES INSTITUTS OU À DES CENTRES DE RECHERCHE;**
- V. À DES INSTITUTIONS COLLÉGIALES.**

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles publie chaque année la liste des contrats accordés dans le cadre de la restauration des sites miniers abandonnés : <https://mern.gouv.qc.ca/mines/restauration-mini%C3%A8re/restauration-des-sites-miniers-abandonnes/>.

**QUESTION PARTICULIÈRE # 1 : – QS Mines et redevance sur l'eau (industrie minière, restauration)**

**G) EN VENTILANT POUR CHAQUE SITE, POUR LA DERNIÈRE ANNÉE, LES SOMMES ALLOUÉES À LA RESTAURATION DES SITES MINIERES À LA CHARGE DE L'ÉTAT FAISANT APPEL AUX BIOTECHNOLOGIES OU ENCOURAGEANT LEUR RECOURS (BACTÉRIES, CHAMPIGNONS, PLANTES OU AUTRES ORGANISMES GÉNÉTIQUES MODIFIÉS)**

Au cours des dernières années, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a utilisé les biotechnologies pour la restauration des sites miniers abandonnés en Lorraine, en utilisant un biofiltre sulfato-réducteur, et Aldermac, dont le projet de recherche est en cours.

## QUESTION PARTICULIÈRE # 1 : – QS MINES ET REDEVANCE SUR L'EAU (INDUSTRIE MINIÈRE, RESTAURATION)

H) POUR LA DERNIÈRE ANNÉE ÉCOULÉE, POUR CHAQUE SITE MINIER, LES SOMMES REÇUES RELATIVES À LA GARANTIE LÉGALE DE RESTAURATION MINIÈRE DONT LE MONTANT CORRESPOND AUX COÛTS ANTICIPÉS POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX PRÉVUS AU PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE RESTAURATION, EN PRÉCISANT LA FORME DE CES GARANTIES (SUIVANT L'ARTICLE 115 DU RÈGLEMENT SUR LES SUBSTANCES MINÉRALES AUTRES QUE LE PÉTROLE, LE GAZ NATUREL ET LA SAUMURE, M-13.1, R. 2) :

- I. CHÈQUE FAIT À L'ORDRE DU MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC;
- II. OBLIGATIONS ÉMISES OU GARANTIES PAR LE QUÉBEC OU UNE AUTRE PROVINCE AU CANADA, LE CANADA OU UNE MUNICIPALITÉ AU CANADA;
- III. CERTIFICATS DE DÉPÔTS;
- IV. LETTRE IRRÉVOCABLE ET INCONDITIONNELLE DE CRÉDIT;
- V. CAUTIONNEMENT OU UNE POLICE DE GARANTIE;
- VI. FIDUCIES, EN PRÉCISANT DE MANIÈRE DISTINCTE LES INTÉRÊTS GÉNÉRÉS PAR LE PATRIMOINE FIDUCIAIRE.

La garantie financière peut être fournie sous différentes formes prévues au Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure dont le pourcentage des garanties financières versées au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles correspond à :

Forme de la garantie financière versée	Pourcentage du total versé
Chèque	1,30 %
Obligations émises ou garanties par le Québec ou une autre province au Canada OU par le Canada ou une municipalité au Canada	0,0 %
Certificats de dépôts garantis ou à terme	0,03 %
Lettre irrévocable et inconditionnelle de crédit	57,17 %
Cautionnement ou police de garantie	36,34 %
Fiducie	0,23 %
Versement bancaire <sup>1</sup>	4,94 %

<sup>1</sup> Le versement bancaire ne figure pas parmi les modes de versement autorisé par l'article 115 du Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure (chapitre M 13.1, r. 2). Toutefois, dans le contexte exceptionnel de la COVID-19, ce mode de versement a été accepté par le Ministère pour pallier les limitations d'obtention de documents originaux (comme des lettres de crédit) provenant d'institutions financières qui sont, pour la plupart, en mode télétravail.

**QUESTION PARTICULIÈRE # 1 : – QS MINES ET REDEVANCE SUR L'EAU (INDUSTRIE MINIÈRE, RESTAURATION)**

**H) POUR LA DERNIÈRE ANNÉE ÉCOULÉE, POUR CHAQUE SITE MINIER, LES SOMMES REÇUES RELATIVES À LA GARANTIE LÉGALE DE RESTAURATION MINIÈRE DONT LE MONTANT CORRESPOND AUX COÛTS ANTICIPÉS POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX PRÉVUS AU PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE RESTAURATION, EN PRÉCISANT LA FORME DE CES GARANTIES (SUIVANT L'ARTICLE 115 DU RÈGLEMENT SUR LES SUBSTANCES MINÉRALES AUTRES QUE LE PÉTROLE, LE GAZ NATUREL ET LA SAUMURE, M-13.1, R. 2) :**

- I. CHÈQUE FAIT À L'ORDRE DU MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC;**
- II. OBLIGATIONS ÉMISES OU GARANTIES PAR LE QUÉBEC OU UNE AUTRE PROVINCE AU CANADA, LE CANADA OU UNE MUNICIPALITÉ AU CANADA;**
- III. CERTIFICATS DE DÉPÔTS;**
- IV. LETTRE IRRÉVOCABLE ET INCONDITIONNELLE DE CRÉDIT;**
- V. CAUTIONNEMENT OU UNE POLICE DE GARANTIE;**
- VI. FIDUCIES, EN PRÉCISANT DE MANIÈRE DISTINCTE LES INTÉRÊTS GÉNÉRÉS PAR LE PATRIMOINE FIDUCIAIRE.**

Les plans de restauration déposés et approuvés après le 10 décembre 2013 sont rendus publics, conformément à l'article 215 de la Loi sur les mines. Ceux-ci, de même que les modalités de versement du montant total de la garantie financière à verser, en conformité avec la Loi sur les mines et son règlement, sont accessibles dans le système de gestion des titres miniers GESTIM, sous l'onglet Site minier : <https://gestim.mines.gouv.qc.ca/>.

**QUESTION PARTICULIÈRE # 1 : – QS MINES ET REDEVANCE SUR L'EAU (INDUSTRIE MINIÈRE, RESTAURATION)**

**I) POUR LA DERNIÈRE ANNÉE ÉCOULÉE, LE NOMBRE ET LE NOM DES ENTREPRISES MINIÈRES AYANT FAIT DÉFAUT DE PROCÉDER AUX VERSEMENTS DE GARANTIES DE RESTAURATION MINIÈRE DONT LE MONTANT CORRESPOND AUX COÛTS ANTICIPÉS POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX PRÉVUS AU PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE RESTAURATION;**

Toutes les sociétés minières ont respecté leur obligation de verser la garantie financière à la suite de l'approbation du plan de réaménagement et de restauration faite après le 10 décembre 2013.

## QUESTION PARTICULIÈRE # 1 – QS Industrie minière, transition énergétique

### A) LES SOMMES ALLOUÉES AFFÉRENTES AU PLAN DE MISE EN VALEUR DES MINÉRAUX CRITIQUES ET STRATÉGIQUES

En 2020-2021, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a dépensé 6 958,5 k\$ pour mettre en œuvre certaines actions du Plan.

En 2021-2022 (au 28 février 2022), le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a dépensé 7 830,4 k\$ pour mettre en œuvre certaines actions du Plan.

### B) POUR LA DERNIÈRE ANNÉE ÉCOULÉE, CONCERNANT LES PROJETS MINIERS S'INSCRIVANT DANS LA CATÉGORIE DES RESSOURCES MINÉRALES CRITIQUES ET STRATÉGIQUES (CLASSÉS PAR RESSOURCE MINÉRALE EXTRAITE OU TRANSFORMÉE) :

La liste des 22 minéraux critiques et stratégiques du Québec peut être consultée à l'annexe 3 du Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025 se trouvant sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : [Plan québécois de valorisation des minéraux critiques et stratégiques | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#).

#### I. LE NOMBRE DE PROJETS EN FONCTION DES STADES SUIVANTS :

- EXPLORATION
- EXPLOITATION
- RESTAURATION
- FERMETURE POST-RESTAURATION

Les projets en cours rendus aux étapes de l'exploration avancée (gîte), de la mise en valeur et de l'exploitation (mines actives) peuvent être consultés sur la carte figurant dans le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025 se trouvant sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : [Plan québécois de valorisation des minéraux critiques et stratégiques | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#).

La liste des sites miniers abandonnés rendus à l'étape de restauration ou de fermeture post-restauration, qui sont sous la responsabilité de l'État et dont le minerai extrait est critique et stratégique, peut être consultée sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : [https://mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/LI\\_sites-miniers-abandonnes.pdf](https://mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/LI_sites-miniers-abandonnes.pdf).

**II. LES RECETTES PERÇUES PAR L'ÉTAT POUR CHACUN DE CES PROJETS, SOUS FORME  
DE :**

- 1. REDEVANCES;**
- 2. IMPÔTS;**
- 3. AUTRES.**

Les recettes perçues en redevances et en impôts ne relèvent pas du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles mais de l'Agence du Revenu du Québec.

## **QUESTION PARTICULIÈRE # 1 : MINES ET REDEVANCES SUR L'EAU (INDUSTRIE MINIÈRE, GOUVERNANCE)**

### **A) POUR LA DERNIÈRE ANNÉE ÉCOULÉE, LA PROPORTION DU BUDGET DU MERN ET LES SOMMES ALLOUÉES À :**

#### **I. LA RESTAURATION DES SITES À LA CHARGE DE L'ÉTAT;**

En 2021-2022 (au 28 février 2022), un peu plus de treize millions de dollars ont été dépensés pour la restauration des sites miniers sous la responsabilité de l'État.

#### **II. LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE MINIÈRE, EN PRÉCISANT LES MONTANTS ASSOCIÉS AUX CAMPAGNES DE MARKETING ET DE RELATIONS PUBLIQUES, EN PARTICULIER :**

##### **1. PUBLICITÉ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX POUR FAIRE LA PROMOTION DES MINÉRAUX CRITIQUES ET STRATÉGIQUES**

##### **2. PUBLICITÉ À LA TÉLÉVISION POUR FAIRE LA PROMOTION DES MINÉRAUX CRITIQUES ET STRATÉGIQUES**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025 (Plan), le gouvernement du Québec s'est engagé à sensibiliser la population ainsi que les acteurs locaux et autochtones aux enjeux, aux impacts et aux retombées liés au développement des minéraux critiques et stratégiques pour le Québec et ses régions. Pour répondre à cet engagement, une stratégie de communication a été élaborée et a permis de faire la promotion des minéraux critiques et stratégiques en publicisant plusieurs messages sur divers médias, dont sur les réseaux sociaux (45,8 k\$<sup>1</sup>) et à la télévision (425,2 k\$<sup>1</sup>).

<sup>1</sup> Au 28 février 2022.

#### **III. AUTRES POSTES DE DÉPENSES.**

Les autres dépenses représentant plusieurs dizaines de millions de dollars sont liées à la mise en œuvre de la mission du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles se rapportant à la gestion et au soutien à la mise en valeur des ressources minérales dans une perspective de développement durable.

Plus spécifiquement, les activités :

- favorisant le développement du potentiel minéral incluant des activités d'acquisition de connaissances géoscientifiques, de recherche et de développement des techniques d'exploration, d'exploitation, de réaménagement et de restauration de sites miniers et de soutien au développement de l'entrepreneuriat québécois ;
- liées à l'application de la Loi sur les mines, à l'exception de celles visées au paragraphe 5°, de la Loi sur les mesures de transparence dans les industries minières, pétrolières et gazières (chapitre M-11.5) et des règlements pris pour leur application ;
- associées à la diffusion des données minières, notamment dans le Système d'information géominière du Québec.



## QUESTION PARTICULIÈRE - QS-1-AUTRE

### LES COÛTS ET LES ACTIONS POSÉES POUR CONTACTER DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES :

- A. LA RAISON DE CONTACT ;
- B. LE PROJET QUI EN DÉCOULE AINSI QUE LE SECTEUR ÉCONOMIQUE TOUCHÉ ;
- C. LES RÉSULTATS DU CONTACT.

D'une part, le fait de nouer et d'entretenir des relations constantes avec les communautés autochtones sur une foule de sujets – non exclusivement des « projets » – fait partie intégrante de notre mandat et s'inscrit dans nos opérations courantes. D'autre part, en ce qui a trait aux sujets de discussion liés plus particulièrement à des « projets », la réponse est confidentielle en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.



## QUESTION PARTICULIÈRE - QS-2-AUTRE

### COÛT PAR TONNE DE GES RÉDUIT IMPUTABLE AUX PROGRAMMES ET MESURES GÉRÉS PAR LE MINISTÈRE. VENTILER PAR PROGRAMME ET MESURE.

Les indicateurs de résultats des programmes en transition énergétique peuvent être consultés au lien suivant :

<https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/evaluation-programmes/MERN-SITE-Napperon-Novembre-2021.pdf>

Programme	Durée de vie (an)	\$/ t CO2 éq. (*)
Bioénergies	10	38
Écoperformance	10	38
Chauffez vert	10	16
Roulez vert	15	199

*(\*) le coût à la tonne CO2 éq. s'obtient en divisant l'aide financière cumulative totale du programme par le produit de la réduction des émissions de GES (t éq. CO2/an) multiplié par la durée de vie.*



## QUESTION PARTICULIÈRE - QS-3-AUTRE

**QUELLE A ÉTÉ LA CROISSANCE DU PARC AUTOMOBILE?**

**VENTILER CES DONNÉES POUR LA PROVINCE, PAR GRANDES RÉGIONS ADMINISTRATIVES PUIS POUR MONTRÉAL, QUÉBEC, GATINEAU, SHERBROOKE ET TROIS-RIVIÈRES ET PAR TYPE DE VÉHICULE (CAMIONS LÉGERS VS VOITURES CONVENTIONNELLES)**

Cette question relève de la Société de l'Assurance automobile du Québec.



**QUESTION PARTICULIÈRE - QS-4-AUTRE**

**QUELLE EST LA CROISSANCE DU PARC AUTOMOBILE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES?**

**VEUILLEZ VENTILER CES DONNÉES POUR LA PROVINCE, PAR GRANDES RÉGIONS ADMINISTRATIVES PUIS POUR MONTRÉAL, QUÉBEC, GATINEAU, SHERBROOKE ET TROIS-RIVIÈRES. VENTILER CES DONNÉES EN INDIQUANT LA CROISSANCE EN CAMION LÉGER ET LES VOITURES COMPACTES TRADITIONNELLES.**

Cette question relève de la compétence de la Société de l'Assurance automobile du Québec.



## QUESTION PARTICULIÈRE - QS-5-AUTRE

QUELS MONTANTS ONT ÉTÉ INVESTIS POUR INCITER L'ACHAT DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES?

À COMBIEN D'ACHETEURS CELA A-T-IL SERVI?

QUELLE DÉPENSE PUBLIQUE CELA REPRÉSENTE-T-IL PAR TONNE DE GAZ À EFFET DE SERRE ÉVITÉE? DÉTAILLER PAR TYPE DE VÉHICULES (100% ÉLECTRIQUE, HYBRIDE, HYBRIDE RECHARGEABLE)

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 28 février 2022, 31 585 aides financières ont été octroyées pour un montant de 214,5 M\$ pour des rabais à l'achat de véhicules électriques.

Ces véhicules auront permis de réduire les gaz à effet de serre de 1,06 M t CO<sub>2</sub> éq., pour un montant de 202 \$ / t CO<sub>2</sub> éq.

Type véhicule	Montant (M\$)	T éq. CO <sub>2</sub>
Véhicule entièrement électrique	142,7	699 213
Véhicule hybride rechargeable	70,7	350 218
Véhicule entièrement électrique d'occasion	1,07	10 457
<b>Total</b>	<b>214,5</b>	<b>1 059 887</b>



## QUESTION PARTICULIÈRE - QS-6-AUTRE

### QUELS MONTANTS ONT ÉTÉ INVESTIS POUR DÉVELOPPER LE TRANSPORT À L'HYDROGÈNE? DÉTAILLER LES TYPES D'INVESTISSEMENT.

- En 2021-2022, le gouvernement du Québec a octroyé une somme de 20 M\$ au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) pour la mise en place des premières initiatives visant à jeter les bases du développement de l'hydrogène vert et des bioénergies.

Banc d'essai pour introduire les véhicules électriques à pile combustible sur les routes :

- Le MERN a poursuivi le projet pilote visant à introduire des véhicules électriques à pile à combustible. Ce projet prévoit de l'aide financière pour la construction de 3 stations de ravitaillement publiques d'hydrogène au Québec (une des stations est construite, les deux autres en cours de construction), ainsi que les frais entourant le déploiement et le mesurage des véhicules électriques à pile à combustible. Au 28 février 2022, la dépense s'élève à 78 k\$.



**QUESTION PARTICULIÈRE - QS-7-AUTRE**

**QUELS MONTANTS ONT ÉTÉ INVESTIS POUR INCITER L'UTILISATION DE BIOCARBURANTS ? DÉTAILLER.**

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles n'a octroyé aucune somme en 2021-2022 pour inciter l'utilisation de biocarburants.





**Énergie et Ressources**  
**naturelles**

Québec 